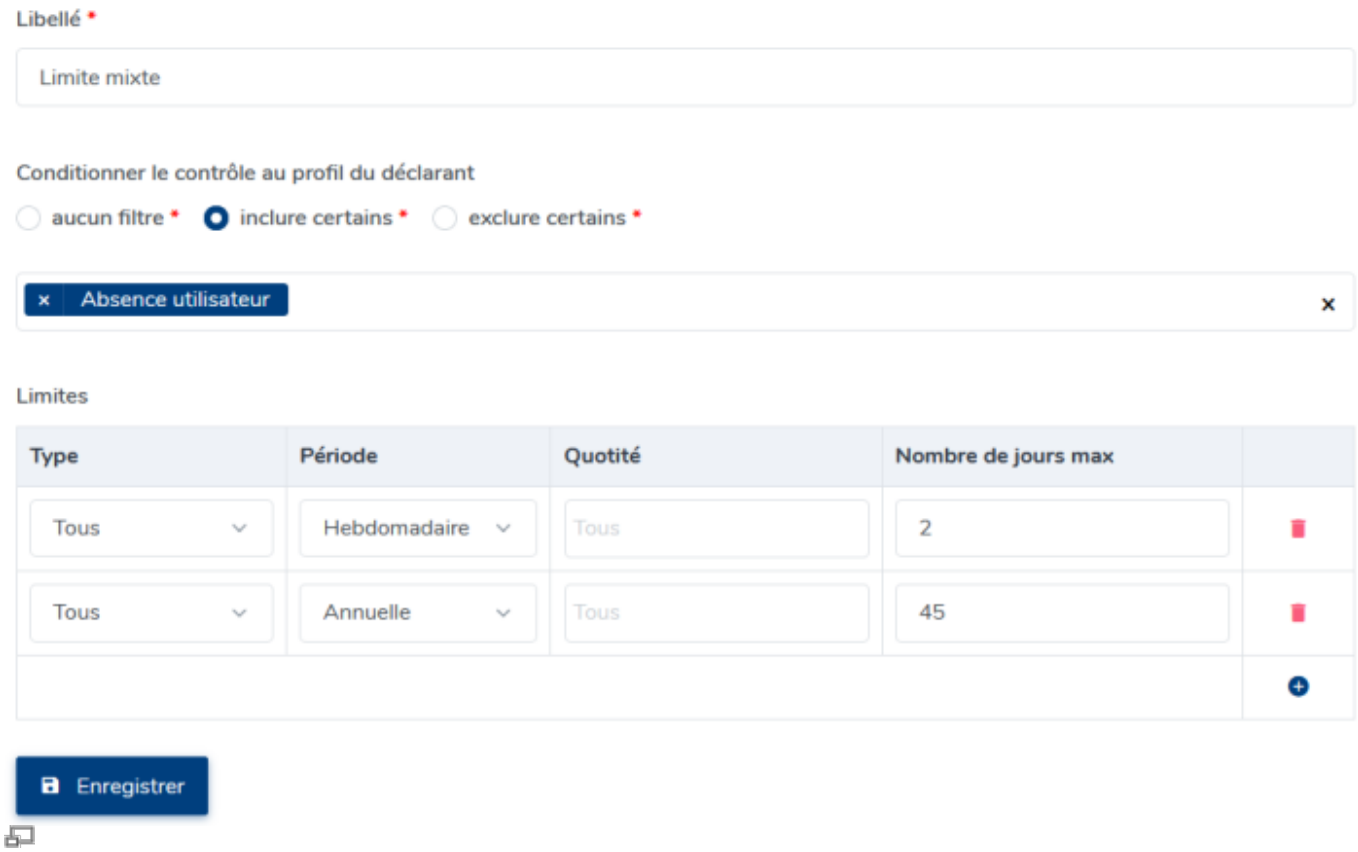
Comment paramétrer une limite hebdomadaire avec un nombre maximum de jours à l'année ?

Il est souvent nécessaire de limiter le nombre de jours de télétravail hebdomadaires tout en fixant la limite annuelle autorisée, quel que soit le type de télétravail (périodique ou non).

Par exemple, tous les utilisateurs peuvent déposer jusqu'à 2 jours de télétravail par semaine, avec une limite de 45 jours par an :



1. Renseignez un libellé spécifique qui vous permettra d'identifier rapidement à qui est dédiée cette limite.
2. Définissez à quel profil vous souhaitez appliquer la mesure.
3. Choisir “**Tous**” dans le menu “Type de limite” pour une période “Hebdomadaire” qui s'appliquera à tous les utilisateurs quelle que soit leur quotité de travail et qui disposeront de 2 jours/semaine.
4. Puis cliquez sur “**+**” et choisir “**Tous**” dans le menu “Type de limite” pour une période “Annuelle” qui s'appliquera à tous les utilisateurs quelle que soit leur quotité de travail et qui disposeront de 45 jours max au dépôt.
5. Cliquez sur le bouton “**Enregistrer**”.

Dans la mesure où le fonctionnement de ces limites est en mode restrictif et cumulatif, cela signifie que pour les personnes à qui cette limite nommée “Limite mixte” sera attribuée :
→ toutes les personnes, quelle que soit leur quotité, pourront déposer 1 ou 2 jours de télétravail/semaine et au maximum 45 jours/an, en périodique et/ou en non périodique.

From:
https://manuel.ohris.info/ - **Documentation oHRis**

Permanent link:
https://manuel.ohris.info/doku.php/param_conges:comment_activer_la_gestion_du_teletravail:limite_hebdo_et_annuelle

Last update: **2024/04/09 08:34**